



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/693
17 novembre 2005

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

580ème séance plénière

PC Journal No 580, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 693
PROROGATION DU MANDAT
DE LA MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE au Kosovo jusqu'au
31 décembre 2006.

PC.DEC/693
17 novembre 2005
Pièce complémentaire

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**DECLARATION INTERPRETATIVE AU TITRE DU PARAGRAPHE 79
(CHAPITRE 6) DES RECOMMANDATIONS FINALES
DES CONSULTATIONS DE HELSINKI**

Par la délégation de la Serbie-Monténégro :

« La Serbie-Monténégro s'est ralliée au consensus concernant la décision qui vient d'être adoptée. Nous réaffirmons notre plein appui au mandat de cette mission et attachons une grande valeur à ses activités.

Dans le même temps, nous croyons fermement que cette décision devrait être pleinement conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous considérons donc que le nom de cette mission devrait être « Mission de l'OSCE au Kosovo, Serbie-Monténégro.

Nous demandons que la présente déclaration interprétative soit jointe en annexe au journal de la séance du Conseil permanent de ce jour. »